

République Française

Département

AIN

Commune de

**VESANCY**

COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 07/05/2019

(Convocation 30/04/2019)

**Présents**

**Pierre HOTELLIER (maire), Pierre BATARD (1<sup>er</sup> adjoint), Bernard MUGNIER (adjoint), Eliane JONKER (adjoint), François BEAUDET (adjoint), Damien GRENIER, Françoise CONSANI, Mark BÜTTNER, Philippe HOULLEMARE.**

**Absent excusé: Luc VALLIER**

**Absents : Yannick DUPRAZ-DANGE, Alain TEPPE.**

**ORDRE DU JOUR**

**Désignation d'un secrétaire de séance: Françoise CONSANI**

**Ouverture de la séance : 20h10**

**Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 05/03/2019**

**A l'unanimité l'assemblée accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour : le renouvellement du photocopieur de la mairie.**

**URBANISME**

**Autorisations d'urbanisme Rapporteur Bernard MUGNIER**

**PC00143618B0005** déposé par l' EARL SERIGNAT, le 12/11/20108 pour construction d'un bâtiment agricole au lieudit Sous la côte (délocalisation) .En cours d'instruction.

**PC00143619B0001** déposé par M Martini, le 12/02/2019, pour création d'une lucarne et de 14m2 habitable au 180 rte de la Combette. En cours d'instruction.

**PC00143619B0002** déposé par SARL G2Timmo, le 20/02/2019, pour création et modifications ouverture, création de 2 logements supplémentaires au total 10 logements. Au 145 rte de la Combette. Avis favorable

**DP 00143619B0002** déposée le 11/03/2019 pour rénovation de toiture à l'identique et modification du portail au 214, route de Bottenay. Décision tacite de non opposition au 12/04/19.

**DP 00143619B0003** déposée le 29/03/2019 pour changement du bardage des façades SE et NO et changement des fenêtres en PVC, au 75 chemin de Pochet. Décision tacite de non opposition au 30/04/19.

**DP 00143619B0004** déposée le 09/04/2019 pour réfection de la toiture à l'identique et de la

façade vitrée, au 125 route de la chapelle. Encours d'instruction.

**Cub 001436 19B0004 opérationnel** déposé le 05/03/2019 pour opération sur parcelles B474 et 475 en Bottenay Opération réalisable sous réserve des prescriptions sur les équipements publics.

**Cua 001436 19B0005** informatif déposé le 12/03/19 pour la ferme du Creux Zone Ab et A

**Cua 001436 19B0006** informatif déposé le 13/03/19 pour propriété sise au 71 rte de Bottenay Pour vente.

### **- Procédure de déclaration de projet N°2 emportant mise en compatibilité du PLU**

L'arrêté prescrivant la procédure de déclaration de projet de délocalisation du siège d'une exploitation agricole au Lieudit « sous la côte » a été signé le 18 avril dernier par le président de la communauté d'agglomération du Pays de Gex.

La procédure prévoit :

- la réalisation d'une réunion d'examen conjoint Etat, communauté d'agglomération, commune de Vesancy et personnes publiques associées (prévue le 27 mai)
- Puis la réalisation d'une enquête publique en septembre pour une durée de 1 mois au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Gex (+Rapport du commissaire enquêteur délai 1 mois).

L'exploitation agricole actuelle s'insère dans un tissu urbain du cœur de village, à proximité des habitations. Les règles de réciprocité ne sont pas respectées et bloquent tout développement.

Cette localisation engendre de nombreux problèmes de salubrité publique, de sécurité des dessertes et des accès.

L'EARL souhaite mettre aux normes les bâtiments et pérenniser son activité tout en n'augmentant pas la taille de son cheptel.

Ainsi ce projet a pour intérêt de

- Répondre aux besoins agricoles
- Développer et pérenniser l'activité agricole

La commune de Vesancy étant concernée par un site NATURA 2000, la déclaration de projet est soumise à une procédure d'évaluation environnementale systématique.

Une expertise écologique s'est déroulée sur le site du projet entre avril et septembre 2018.

Après identification des incidences potentielles de ce projet sur l'environnement, l'étude conclue qu'il est possible d'affirmer que le projet n'aura pas d'incidence directe ou indirecte sur le site Natura 2000 des Crêts du Jura.

L'EARL est propriétaire des parcelles visées par le projet sur lesquelles ont déjà été implantés des silos d'ensilage. Elle ne dispose pas de solutions alternatives satisfaisantes permettant la délocalisation de son exploitation actuelle

Les effets du projet existants devront faire l'objet de mesures afin d'éviter, réduire et de compenser ces effets .

La déclaration de projet porte sur

- La suppression de la trame identifiée au titre du L.151.19 du code de l'urbanisme sur

- les parcelles localisées « sous la côte »
- La création d'une OAP Thématique « continuité écologique et paysage » sur les parcelles localisées « sous la côte »
- L'ajustement du règlement pour la mise en place de l'OAP thématique

**Les documents sont disponibles à la Communauté d'agglomération et en mairie.**

### **PLUIh**

Le PLUIh est maintenant consultable sur le site internet de Pays de Gex aggro à l'adresse suivante : <https://www.paysdegexagglo.fr/en-avant-pour-larret-du-pluih/>

Les administrés peuvent prendre connaissance du document sur le site internet de l'agglomération. Néanmoins, leurs remarques seront à formuler lors de l'enquête publique qui aura lieu à l'automne.

Les documents papier du futur PLUIh sont disponibles en mairie pour consultation. Les communes devront donner leurs observations avant fin juin. Les observations et amendements à proposer seront traités lors du conseil municipal de juin. Les élus sont invités à prendre connaissance du PLUIh et de présenter leurs observations pour le prochain conseil.

Rappel de la procédure :

Consultation des personnes publiques associées qui doivent émettre leurs avis  
En septembre enquête publique.

**Comme déjà précisé, le jeudi 20 juin à 20h00 la commune de Vesancy organise une réunion publique de présentation du projet du PLUIh.**

### **FINANCES Rapporteur Pierre BATARD**

#### **-Décision Modificative N°1 budget de la commune**

- Vu le Budget 2019 voté le 05 mars 2019
- Considérant que les opérations d'ordre de section à section ne sont pas équilibrées décalage de 0.03 € erreur portant sur le compte recette investissement 2802 qu'il convient de diminuer de 0.03 et contrebalancer par une diminution du même montant des dépenses investissement du compte 020 dépenses imprévues
- Considérant que l'ONF a annulé une facture de l'année 2018 à la société DUCRET LES FILS d'un montant de 3 565.62 € pour lequel un titre avait été émis en 2018 et qu'il convient d'annuler par un mandat de fonctionnement au compte 673.
- Il est nécessaire de modifier le budget communal dans ce sens

**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité approuve la décision modificative N°1 du budget de la commune.**

### **TRAVAUX ET PROJETS**

#### **- Projet de réhabilitation du château- Rapporteur Pierre HOTELLIER**

**Le point sur l'avancement des travaux.**

### Nécessité d'un avenant avec l'entreprise GALLIA pour le lot 2

Il a été nécessaire d'exécuter un complément de la stabilisation de la structure Gros œuvre pour éviter tout désordre lors de la déconstruction des dalles, dallage et murs de refend.

Ces travaux supplémentaires entraînent une plus-value de 5 000€ HT soit 6 000 € TTC pour le lot 2 de l'entreprise GALLIA.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité accepte la plus-value de de 5 000 € HT pour le lot 2 avec l'entreprise GALLIA et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cet avenant.**

### -Plan de financement actualisé

Le conseil départemental a informé la commune qu'une aide de 150 000 € a été préservée pour l'opération de réhabilitation du château.

Il convient de compléter le dossier avec certains documents et en outre la délibération approuvant le plan de financement définitif du projet

DEPENSES HT		FINANCEMENT		
		Sources financement	Libellé	TOTAL
Opération Réhabilitation Château Hors Taxe				
Maîtrise d'œuvre	160 050,00	Commune Vesancy		508 927,00
SPS	3 915,00			
Mission contrôle	6 900,00			
Autres bureaux études	11 544,00	Etat	DETR	222 688,00
		Région	Plan patrimonial culturel	200 000,00
Travaux	1 420 558,00	Région	Contrat ambition Région	250 000,00
		Pays de Gex Agglo	Fonds de concours Préservation patrimoine	112 425,00
		Etat	DRAC	78 927,00
		Département	Dotations territoriales	150 000,00
		Financement participatif privé		80 000,00
TOTAL	1 602 967,00		TOTAL	1 602 967,00

**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité approuve le plan de financement de l'opération de réhabilitation du château tel que présenté.**

**- Divers.**

Monsieur le Maire présente les orientations des prochains projets d'investissement à réaliser dans les années à venir.

**En 2020**

**Aménagement de la cour principale.**

Reprise du revêtement de la cour du château avec réfection des réseaux, éclairage et traitement de l'abri préau. Montant estimé **90 500 € HT**

**Aménagement restauration intérieure de la tour sud**

Rénovation intérieure totale : enduit- marches- électricité- menuiserie... y compris l'aménagement d'un passage à usage public( visites guidées) entre les niveaux 3et 4 de la tour. Montant estimé **76 000.00 €HT**

**Autres travaux en prévision**

**2021** -Aménagement parking Nord-Est et Ouest et voirie Vie Quinat

**2022** – Façades château

**2023** – Aménagement 1<sup>er</sup> étage ancienne cure et façades. Aménagement terrain sous cure.

**ECOLE Rapporteur Eliane JONKER**

**- Le point sur le conseil d'école du 28 mars**

Projets en cours

Classe des grands : en avril sortie avec CAPG sur le thème des couloirs écologiques- Correspondance en anglais avec une école en Crète – Installation des derniers bacs de jardinage- Atelier escrime en mai

Classe des petits : Repas de classe sur le thème de la cuisine internationale .

Projection des effectifs 2019-2020 à priori :

Classe des petits entre 17 et 20 élèves

Classe des grands environ 15 élèves.

**- Convention partenariat « Ecoles numériques innovantes et ruralité »**

En novembre 2018, après être informée sur l'appel à projet du Ministère de l'éducation sur les investissements numériques dans les écoles , l'assemblée avait donné un avis favorable pour présenter un projet de renouvellement du matériel informatique.

Un dossier a été transmis qui a reçu un avis favorable du ministère de l'éducation nationale. Une convention de partenariat a été transmise pour signature.

Cette convention précise les modalités de financement de l'acquisition des équipements numériques et d'accompagnement du personnel des écoles pour la mise en oeuvre du projet numérique.

L'Académie s'engage à verser à la commune une subvention couvrant 50% du montant total du projet avec un plafond maximum de 7000 € par école **sur la base d'un montant retenu de dépense** de 6 622.80 € ce qui correspond à une subvention de 3 311.40 €.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention.**

- **Acquisition du matériel informatique pour l'école**

Dans le cadre de la convention de partenariat « Ecoles numériques innovantes et ruralité » la société MBI a été consultée pour l'acquisition de différents matériels informatiques :

- 6 portables.
- Un vidéo projecteur
- un écran de projection
- Avec boîtier de contrôle et enceintes.

Pour l'ensemble du matériel installation et extensions de garanties comprises, la société MBI a fait une proposition de 7 534.80 € TTC

**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide d'acquérir le matériel informatique pour l'école sur la base de la proposition présentée par la société MBI.**

## **RELATIONS AVEC LA CCPG**

- **Le point sur le dernier conseil communautaire Rapporteur Pierre HOTELLIER.**

### **Ordre du jour du conseil communautaire du 25 /04/ 2019**

- Marché de travaux mis en lumière et sonorisation Fort l'Ecluse
- Compte rendu annuel d'activité de la ZAC de Ferney -Genève par la SPL Territoire Innovation
- Avenant N°4 à concession aménagement ZAC Ferney-Genève entre CAPG et SPL Terrinnov
- Validation de la participation financière de la CAPG au Fonds Solidarité Logement
- Acquisitions Foncières pour le projet d'axe piétons /cycles développement durable
- Accord cadre relatif à l'exécution des travaux d'entretien et de maintenances des bâtiments communautaires.
- Contrat d'objectif avec la Régie des eaux Gessiennes pour la gestion des services eaux et assainissement.

- **Le point sur les réunions avec la CCPG.**

Tour de table

## **DIVERS**

- **Avis de la commune sur la Déclaration d'intérêt Général portant restauration et entretien des cours d'eau du Pays de Gex**

La Communauté d'agglomération du Pays de Gex et la Préfecture de l'Ain ont lancé une enquête publique avant déclaration d'Intérêt général au titre de l'article L 211-7 du code de l'environnement, relative au projet de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant « Pays de Gex-Léman ».

Le public avait les documents à disposition du 8 avril 2019 au 26 avril 2019 à la communauté de d'agglomération et en mairie.

Aucun habitant de Vesancy n'est venu consulter en mairie et a fait d'observation.

L'assemblée communale est appelée à donner son avis au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

#### Présentation

Dans le cadre de la compétence GEMAPI la communauté d'agglomération du Pays de Gex initie une demande de Déclaration d'Intérêt Général pour pouvoir intervenir avec des fonds publics sur des terrains privés et effectuer les travaux sur les cours d'eau.

Normalement, les travaux d'entretien des milieux aquatiques non domaniaux incombent aux propriétaires riverains.

Cependant l'état des lieux effectué a montré que l'entretien actuel est inexistant, non satisfaisant ou non adapté aux enjeux.

Or, en raison des intérêts multiples que représentent les cours d'eau (économique, écologique, touristiques) leur préservation et la restauration de leur fonctionnement relèvent de l'intérêt général

Les objectifs du projet :

- sécuriser les secteurs à risque d'accident
- éliminer les obstacles à l'écoulement dans les milieux urbains
- maintenir l'encombrement hors zones urbaines à son niveau maximal compatible avec la sécurité des biens et des personnes
- stopper les érosions
- traiter les points de pollution et améliorer la qualité de l'eau
- restaurer la continuité de la ripisylve sur l'ensemble du linéaire du cours d'eau
- maintenir l'état de conservation des réservoirs de biodiversité

Le programme de travaux comprend :

- des travaux forestiers (abattage, recépage, élagage, débroussaillage..)
- des travaux de plantation d'espèces adaptées aux berges
- des travaux de nettoyage et d'évacuation des dépôts de déchets
- des travaux de diversification des habitats aquatiques
- des travaux de restauration de berge en techniques végétales

Dans l'esprit de ne pas déresponsabiliser les riverains l'Agglo insiste sur le maintien des droits et des devoirs des propriétaires riverains. La Déclaration d'Intérêt Général permet de mettre en place des servitudes de passage sur les terrains privés pour l'exécution des travaux. Les propriétaires seront informés de la tenue des travaux réalisés

24 communes de l'Agglo sont concernées dont VESANCY

Les cours d'eau concernés par les travaux correspondent à ceux présents sur les sous-bassins versants de la Versoix, l'Allondon, l'Annaz, les Charmilles, le Marquet et Gobé -Vengeron.

Masses d'eau concernées : Les ruisseaux de l'Annaz , de l'Oudar de l'Allemogne, de Fenières La rivière du Grand Journan, l'Allondon de sa source au Lion, le Lion et l'allondon de leur confluence à la Suisse et la Versoix.

Le programme de travaux est financé par la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex et est en partie subventionné par plusieurs partenaires financiers : Agence de l'eau, Conseil Départemental de l'Ain, Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et l'Europe.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, donne un accord de principe à la déclaration d'Intérêt général présentée. La commune n'est pas directement concernée par les travaux présentés. Cependant l'assemblée s'interroge sur l'impact financier indirect auprès des administrés dans le cadre de la taxe GEMAPI.**

**- Choix entreprise pour feu d'artifice de juillet**

Après consultation deux prestataires ont fait des propositions.

La société ARSOTEC RUGGIERI pour un montant de 2 199.90 TTC

La société PYRAGRIC Pour un montant de 2 200€ TTC

**Après analyse des propositions, l'assemblée décide, à l'unanimité, de confier à la société PYRAGRIC la prestation de feux d'artifice du 6 juillet pour un montant de 2 200 € TTC.**

**- Renouvellement du photocopieur de la mairie. Rapporteur Bernard MUGNIER**

Le photocopieur de l'école primaire est l'ancien matériel de la mairie, et arrive donc à 8 ans d'ancienneté avec des difficultés pour trouver des pièces de rechange.

Le photocopieur de la mairie KONICAMINOLTA C224 est en place depuis 2015.

La société MBI prestataire de la maintenance du parc photocopieurs et informatique de la commune propose de déplacer le matériel en place au secrétariat de la mairie vers l'école, et de renouveler le photocopieur en mairie.

La société MBI propose un photocopieur KONICAMINOLTA C250i sur la base d'un contrat de location de 180 €HT par mois soit 540 € HT par trimestre ( 648 € TTC par trimestre ) sur une durée initiale de location de 63 mois avec la sté GRENKE.

D'autre part, pour ce même matériel est proposé un contrat de maintenance sur la base de:  
-Forfait tranche pages noire facturé à la livraison toutes les 10 000 pages au tarif de 150 € HT soit 0.015 € HT la page.

-Forfait tranche pages couleur facturé à la livraison toutes les 3 000 pages au tarif de 330 € HT soit 0.11€ HT la page.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité, décide le renouvellement du photocopieur de la mairie aux conditions énoncées.**

**- Rappel élections Européennes du 26 mai**

Scrutin ouvert de 8h00 à 18h00



Le bureau de vote sera dans la salle de restaurant de l'ancienne cure.

**- Diverses informations**

- Lors d'un tour de table, la vitesse des véhicules qui traversent le village a été abordée. Après recherche de mesures supplémentaires à celles déjà mis en place (restructuration de la rue du château, panneaux de limitation de vitesse à 30KM/H, radar d'information, contrôle par la police municipale) l'assemblée, à l'unanimité a décidé de l'acquisition d'un second radar.
  
- Monsieur le Maire tenait à renouveler en son nom et à celui du conseil les remerciements à la commune de SEGNY qui a versé une subvention de 1 500 € pour le projet de réhabilitation du château, ainsi qu'à tous les généreux donateurs.

Prochaines séances : 4 juin – 2 juillet-3 septembre- 1<sup>er</sup> octobre- 5 novembre- 3 décembre.

Fin de la séance : 22h35.

Le Maire et Président de séance

  
Pierre HOTELLIER

